



Piéton renversé, convocation par le tgi plus de 3 ans après

Par **carole**, le **20/06/2008** à **16:33**

j'ai heurté un piéton il y a trois ans et demi, qui a été opéré suite à une fracture de la cheville. j'ai été convoquée par la gendarmerie pour déposer ma version puis plus rien...je viens de recevoir un courrier du TGI me convoquant pour le mois de juillet. je ne comprends pas pourquoi si longtemps après...qu'est ce que je risque? dois-je prendre un avocat ? dois-je m'y rendre?

Par **frog**, le **20/06/2008** à **16:40**

[citation]dois-je m'y rendre?[/citation]

Il vaut mieux.

Pour les délais, c'est la lenteur réputée de la justice française.